





Stade: STADE F. LE BASSER - AV. DE COUBERTIN - LAVAL

Date: VENDREDI 4 AVRIL 2025 A 20H00

SOUS RESERVES DE MODIFICATION

STADE LAVALLOIS **GRENOBLE**

ACCÈS SALON VAND B

| TRIBUNE ACTUAL HAUT IMPAIR | | | |
|----------------------------|------|------|-------|
| PORTE | BLOC | RANG | PLACE |
| В | | G | 687 |



L'expert des pneus agricoles Rendez-vous sur: www.BKT-tires.com/fr



Num. Commande: 184916 L'ACCORD PARFAIT - L'ACCORD PARFAIT ABO TN HON SALON VB

STADE FRANCIS LE BASSER





























-20-Aug-2024 - 09:11 56H1ZUDC94P1 1970430

"TOUTE SORTIE DU STADE EST CONSIDÉRÉE COMME DÉFINITIVE"

"L'acquisition de ce billet emporte adhésion au Règlement Intérieur du stade qui est affiché aux entrées du stade. Toute personne qui ne se conformerait pas à ce règlement intérieur pourra se voir refuser l'entrée du stade ou s'en voir expulser sans pouvoir prétendre au remboursement de son billet."Ce billet ne peut être ni repris, ni échangé, ni vendu, ni vendu aux enchères par tout moyen (billet seul ou avec d'autres articles), ni revendu, ni transféré sans l'accord préalable écrit du Club. Ce billet ne peut pas être utilisé à des fins commerciales telles que promotion ou publicité, en tant que prix de concours ou de loterie, opération publicitaire ou promotionnelle ou comme l'un des éléments d'un forfait de voyage, sans l'accord préalable écrit du Club.

Le public est informé que le Code du sport (articles L.332-8 à L.332-10) punit de 3 ans d'emprisonnement et de 15.000 Euros d'amende toute personne qui introduirait, détiendrait, ferait usage ou tenterait d'introduire, de détenir ou de faire usage dans le stade des fusées, fumigènes ou autres artifices. Est également punie de 3ans d'emprisonnement et de 15.000 Euros d'amende toute personne qui introduirait ou tenterait d'introduire sans motif légitime, tout objet susceptible de constituer une arme au sens de l'article 132-75 du code pénal, ainsi que toute personne jetant un projectile ou tout objet pouvant servir de projectile présentant un danger pour la sécurité des personnes tels que couteau, ciseaux, cutter, briquet, rasoir, bouteille, canette, hampe de drapeau rigide et de gros diamètre, pile, radio, baladeur, contenant en verre ou plastique. De même, il est formellement interdit de pénétrer sur l'aire de jeu, de troubler le déroulement de la manifestation de quelque manière que ce soit ou de porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens(exemple: utilisation de lasers). Le non respect de ces dispositions est passible de sanctions pénales et peut entrainer une interdiction de stade.

"Pour assurer la sécurité du public, le stade est équipé d'un système de vidéo surveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Un droit d'accès est prévu pendant les 72 heures de conservation des images (art. 10 de la loi du 21 jonvier 1995)". Toute personne peut être soumise à des mesures de palpation de sécurité et se voir imposer la présentation d'objets dont elle est porteuse. Ces palpations de sécurité peuvent être effectuées par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le préfet du département conformément au décret 2005-307 du 24 mars 2005. Quiconque refusera de se prêter à des mesures de contrôle ou refusant de respecter les consignes données par les personnels chargés d'assurer l'application de ces mesures se verra refuser l'entrée au stade. Lorsqu'une rencontre n'a pas lieu ou est définitivement arrêtée en première période ou à la mi-temps, les billets restent valables pour la rencontre remise ou à rejouer, mais ils peuvent être remboursés à la demande des spectateurs à partir du premier jour ouvrable suivant la rencontre et durant les cinq jours ouvrables qui suivent.

Toute personne détentrice d'un titre d'accès présente au stade sera considérée comme ayant donné son consentement irrévocable à l'utilisation par le club, à titre gracieux, pour le monde entier sans limitation de durée, de sa voix, son image et sa représentation par enregistrement vidéo ou diffusion en direct, transmission ou enregistrement, photographie ou tout autre support existant à l'heure actuelle ou dans l'avenir, pris ou enregistrés à l'occasion d'un match, ces droits êtant librement cessibles par le club à tout tiers de

ATTENTION!! Conservez ce billet loin de toute source de chaleur (papier thermique).